
Pétition de la société populaire de Dourdan demandant des mesures pour remédier à la disette de viande, en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire de Dourdan demandant des mesures pour remédier à la disette de viande, en annexe de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 440-441;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32533_t1_0440_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la Liberté et de la Raison. J'ignore si j'ai atteint le but que je me suis proposé; mais ce que je sais, c'est qu'il est bien instant de s'occuper de cet objet, si l'on ne veut pas voir le fanatisme relever sa tête hideuse, et replonger dans des cérémonies ridicules. Tu vois que j'ai laissé beaucoup de choses à faire dans ce programme; mais ne me reconnaissant point assez de talent, pour faire des discours et des vers, il était juste que j'abandonnasse cette tâche, à des plumes plus exercées que la mienne: aussi me flatte-je que tu voudras bien venir à mon secours, soit en travaillant toi-même à mon objet, soit en engageant les gens à talents de ta connaissance, à me secourir dans une entreprise aussi belle. Quant au fond du plan: je l'abandonne tout entier à celui qui fera mieux que moi; trop heureux que mes faibles idées aient pu en faire naître de bonnes, et que ce soit à ma sollicitude que l'on doive l'entier anéantissement du fanatisme et la régénération complète des mœurs.

Salut et fraternité.

L'AUTEUR DU PROGRAMME.

P.S. — Comme j'adresse ce programme, ainsi que la présente circulaire, aux Présidents de toutes les Autorités constituées de Paris, et même à la plupart de leurs membres, j'ai pensé que la meilleure manière de sonder l'opinion publique sur mon plan, serait de l'exécuter provisoirement dans tous les temples de la Raison de notre commune, et même sur les principaux théâtres, en y adaptant quelques scènes dramatiques. Je t'engage donc, si tu es de cet avis, d'appuyer ma proposition dans l'assemblée générale de ta Section. Et pour que les observations que tu pourrais avoir à me faire, soient mûrement et profondément discutées; je te préviens qu'elles seront adressées, ainsi que les hymnes et discours que tu pourras avoir faits ou recueillis, au Comité d'instruction publique, qui sera invité d'en faire son rapport à la Convention nationale, afin d'obtenir les décrets nécessaires. Tu es prié d'adresser le tout au citoyen Aubry, mon imprimeur-libraire, rue Baillet, n° 2, près celle de la Monnoie.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

III

[*Les municip. de Gerlaud et de Balon, à la Conv., 17 pluv. II*] (2)

« Citoyens représentans,

La commune de Gerlaud et de Balon assemblée avec tous les officiers municipaux, pour vous remonter qu'en vertu d'un décret que vous avez rendu qui ordonne que l'on doit mettre en culture tous les étangs, nous vous remontrons qu'il y en a quatre dans l'étendue de notre territoire qui nous servent d'abreuvoirs pour le bétail, qu'il y en a deux qui sont en culture, que les deux autres nous sont absolument nécessaires, savoir l'étang de la Follie, et l'étang Neuf;

qui par leurs positions sont l'éégout de tous les bois, qu'à la moindre pluie, ils sont remplis d'eau, que le terrain est froid et si mauvais qu'il n'est pas possible de le cultiver, l'ayant déjà été il y a environ 14 ou 15 ans; on a été forcé de les abandonner, et qu'il ne passe pas de rivière sur notre territoire qu'un ruisseau appelé la Rivière de Nuits, où il y a de l'eau jusqu'au mois de may, et depuis le mois de may jusqu'au mois de septembre (vieux style), il n'y en a pas une seule goutte, et que, ayant 700 bêtes dans notre commune dont environ 400 à cornes, et le reste en chevaux, moutons et cochons, que nous n'avons pas d'autres abreuvoirs que les étangs, les communes voisines étant presque sans eaux ne souffriront pas que nous allions l'abreuver chez eux qui pendant l'été en sont dépourvus, nous n'avons donc d'autre ressource que de le conduire à la Saône qui est la rivière la plus près, dont nous sommes éloignés de trois lieues, que si nous ne pouvons pas abreuver notre bétail, nous sommes forcés d'abandonner la culture et de nous en défaire, espère que vous voudrez bien avoir égard à notre remontrance, et que vous rendiez un décret pour faire laisser les étangs en abreuvoirs qui sont absolument nécessaires et incapables de cultiver et espérons en votre justice et ferez droit. »

AUGÉ (*maire*), GARDEY (*off. mun.*), ROGET (*agent nat.*), DELAC, HIGIER, LIMONOT, Ph. GUILLOT, J. GUILLOT, JEANNIN, J. REUSSIER, FRUCHARD (*off. mun.*), F. FULLEY, BIGOT, F. BIZETNOT, BARNUT, J. CHENOT, G. DEY, C. PIERRE (*greffier*), GIGNERET.

Renvoyé au comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

IV

[*La Sté popul. de Dourdan, à la Conv.; s.d.*] (2)

« Citoyens représentans,

La société regarde comme très urgent de prévenir la disette de bestiaux dont on nous menace, en obligeant chaque possesseur de vaches d'élever une génisse dans la proportion de trois à cinq mères; la grande consommation de viande qui se fait sur les frontières et la privation de cette même viande qui commence à se généraliser sur plusieurs points de l'Intérieur d'une manière effrayante, nécessite cette mesure qui aura d'ailleurs l'effet d'augmenter les véritables richesses de la République. Les considérations que nous vous présentons, appuyant suffisamment les bases de notre système, nous demandons qu'il soit renvoyé à l'examen du comité de subsistances et d'agriculture. Rien n'est plus instant que d'enlever à nos ennemis tout espoir d'affamer la France; quoique cet espoir soit aussi chimérique que barbare, il n'est pas moins politique de développer toutes nos ressources en comestibles, lesquelles sont inépuisables puisqu'elles résultent de la bonté de notre sol qui par cette raison étoit naturellement destiné à servir de premier temple dans l'Uni-

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Cordier.

(2) F¹⁰ 314.

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Bassal.

(2) F¹⁰ 499.

vers à la liberté et à l'égalité; personne n'ignore que le comité d'agriculture s'occupe sous un point de vue général de l'objet important des subsistances; mais nous avons eu devoir vous adresser la présente pétition, vu les bruits alarmants qui se répandent autour de nous, et nous sommes certains qu'elle fixera l'attention des représentants du peuple. S. et F. ».

CONARD (*v.-présid.*), MASSINOLE (*v.-secrét.*).

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce par celui des pétitions (1).

V

[*La Sté popul. de Muret, à la Conv.: 12 plur. II*] (2)

« Citoyen président.

La société des Cordeliers, dépositaire du cœur de Marat, a demandé le 30 nivôse dernier (3). L'impression des ouvrages de ce grand homme, de ce véritable ami des sans-culottes, comme elle, nous le demandons, comme elles nous désirons voir se propager sa morale, comme elle nous en développerons les principes, et avec elle enfin, nous invitons la Convention à accélérer cette impression qui en honorant la mémoire de l'ami du peuple sera un secours pour sa veuve et la base de l'instruction publique ».

DUPY (*présid.*), DELPECH (*secrét.*), CORPÉ (*secr.*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (4).

VI

[*La Sté popul. de Berg-Zabern, à la Conv.: 14 plur. II*] (5)

« Citoyens représentans,

C'est avec la plus ardente douleur que nous avons appris la nouvelle si accablante pour nous que le représentant Dentzel, sur une accusation que nous croyons entièrement fautive et médisante, a été arrêté, et que ses papiers ont été scellés: Dentzel, un homme, dont le patriotisme sans fard, et les sentimens républicains se sont montrés si clairement depuis que nous le connaissons, et nommément dans notre enceinte, et pour lequel tant de cœurs patriotes et loyaux ont si souvent palpité. Nous l'avons vu parmi nous l'été passé, nous l'avons entouré comme les enfants entourent leur père, lorsqu'il se jettait dans nos bras pour organiser notre commune et notre district. La flamme du patriotisme et de la fraternité cordiale, dont nous avons vu en lui l'exemple le plus vif, brûlait dans tous nos cœurs, lorsqu'il montait la tribune, pour nous représenter les devoirs d'un républicain, qu'il dut conséquemment si entièrement

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Cordier.

(2) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Julien.

(3) F¹⁷ 1009^B, pl. 3, p. 2147.

(4) Voir *Arch. parl.*, LXXXIII, 30 niv. II, n^o 32, p. 471.

(5) F¹⁷ 4670, doss. 1, p. 570.

connoître lui-même pour nous affermir dans la proposition que nous avons prise, de vivre et de mourir pour la patrie; lorsqu'il se mit entre les foules de nos jeunes gens, pour les enflammer de l'ardeur de hazarder leur vie pour la patrie. C'était alors que les larmes que la joye nous opprimait découlaient de nos joues. C'était alors que nous étions pleins d'espérance, de le voir effectuer ce qu'il a effectué véritablement; car beaucoup d'entre nous l'ont ouï dire, même des ennemis de la patrie, que sans lui Landau était perdu. En un mot, nous sommes convaincus tous tant que nous sommes que Dentzel, autant que nous le connaissons, est patriote, est républicain, républicain ardent et zélé; que peut-être justement pour cette raison il est haï et persécuté par deux personnes qui ne le sont pas, puisqu'il veut le bien de la patrie que ces gens cherchent à perdre. Nous osons le dire hardiment, qu'autant que nous connaissons Dentzel et sa probité, nous sommes prêts à engager nos sermens, notre sang et notre vie. Qu'on réclame contre nous la vengeance la plus sévère des loix si, en ce que nous venons d'exposer, nous avons parlé contre notre conscience. Dans ce moment nous ne regardons pas Dentzel comme notre ami, malgré qu'il le soit devenu par son patriotisme; car quand il s'agit de parler pour la vérité, ni amitié ni inimitié ne doivent être regardées; nous ne voyons en lui que notre frère. Mais vous, citoyens! vous êtes également ses frères, comme vous êtes les nôtres, et comme frères nous invoquons votre équité et votre justice, délivrés de ses fers un homme qui, par son esprit et son cœur, par ses discours et son bras, a si souvent été utile à la patrie, et qui le sera encore dorénavant, selon ce que nous avons les plus grandes raisons à espérer. Otez lui ces fers qui ne sont faits que pour les esclaves et les traîtres; rendez à son épouse fondante en pleurs un mari qu'elle chérit, rendez à ses enfants soupirans un père qu'ils n'ont pu embrasser que très peu de temps après une douloureuse absence de cinq mois, que dans la captivité. Salut et fraternité ».

JOHAN W. BÖNY, Ph. ROMER, I. C. SALATHÉ, GEORGES TÖRF, H. HERLÉ, L. WILD, J. MIC. RAISEN, JOS. MIC. LORENZ, HUGUENEL fils, DRACHT, G. PFERDARTZ, MENZEN jeune, G. LUIS, ROTH, FRIEDRICH DÖRF, KOCH (*présid.*), HERLÉ (*secrét.*), ZAMOR, H. B. ROCH, SCHWEITZER, B. SCHWARTZ, T. FINCH, J. LORY, THORF.

Renvoyé aux comités de salut public et de sûreté générale par celui des pétitions (1).

VII

[*Les c^h Laurtios et P. Luzzy, à la Conv. De la prison de Chambéry, 14 plur. II*] (2)

« Citoyens législateurs,

La clémence nationale étant aussi grande envers les citoyens plus malheureux que coupables, que la foudre qui repose dans les mains de la Convention est terrible pour tous les ennemis

(1) Mention marginale, datée du 6 vent. et signée Cordier. Le C. de S.P. renvoya cette pétition au C. de S.G. le 16 vent.

(2) D¹⁷ 318, Commissions militaires.